

Commission cantonale LoRo-Sport Fribourg
Kantonale Kommission LoRo-Sport Freiburg
Ch. des Mazots 2
1701 Fribourg
079 366 33 73
lorosport@fr.ch
<https://www.fr.ch/dics/sspo/sommaire/loro-sport>



Directives de la Commission cantonale de la Loterie Romande pour le domaine du sport (ci-après : la Commission LoRo-Sport) du 1^{er} janvier 2021

concernant l'attribution de contributions pour les centres de formation.

La commission LORO-Sport

selon l'ordonnance du 9 décembre 2020 concernant la répartition des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande;

édicte les directives suivantes :

Art. 1 Base

Elle prévoit qu'une partie des fonds est destinée à la contribution des centres de formation cantonaux.

Art. 2 Bénéficiaires

Peuvent bénéficier d'une contribution les centres de formation reconnus par le SSpO (Service du sport).

Art. 3 Procédure

Les centres de formation ont chaque année un entretien annuel avec le service cantonal du sport. Lorsque tous les entretiens ont eu lieu, les différents centres cantonaux sont présentés lors d'une séance de la commission LoRo-Sport qui établit, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, le plan annuel de répartition pour les centres cantonaux de formation.

Art. 4 Entrée en vigueur

Les présentes directives entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Le président

27.01.2021

Référence :

L'ordonnance du 9 décembre 2020 concernant la répartition des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande :

https://bdlf.fr.ch/app/fr/change_documents/3173



Loterie
Romande

soutien au
sport

www.sportfr.ch

JOUER OUI
mais dans le
CANTON DE
FRIBOURG



Loterie
Romande

unterstützt
sport

SPIELEN JA
aber im
KANTON
FREIBURG